

MESSAGE IMPORTANT A TOUS LES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE CASEY

PERMIS DE FEU

Le printemps est bien installé et la température chaude incite à faire du nettoyage dans nos cours et nos champs et brûler des déchets, de l'herbe, du vieux foin ou de la paille, des débris, du vieux bois, etc.

La **Sécurité** est de mise lorsque vient le temps de faire des feux. Il est impératif d'obtenir un PERMIS DE FEU avant de commencer à brûler. Des LOIS s'appliquent aux permis de feu et doivent être suivis à la lettre.

Quiconque veut brûler des déchets, du foin, de la paille, des débris, du bois, de l'herbe, etc. DOIT OBTENIR un Permis de Feu. Les permis de feu sont disponibles au bureau municipal entre le 1^{er} avril et le 31 octobre et sont gratuits. Si vous brûler SANS Permis de Feu et que le département de feu doit vous venir en aide, vous serez automatiquement facturés un minimum de **six cent dollar (600\$)**, ce pour avoir débiter un feu sans permis. Il n'y aura pas d'avertissement : TOUT LE MONDE SAIT QU'UN PERMIS DE FEU EST OBLIGATOIRE!

Lorsque vous avez un Permis de Feu, vous devez suivre les directives de votre permis de feu :

NE PAS BRULER PENDANT LA JOURNÉE!

Le permis n'est pas valide 2 heures après le lever du soleil jusqu'à 2 heures avant le coucher du soleil. Les vents ne doivent pas dépasser 5km/h.

LE PLASTIQUE OU LES SACS DE PLASTIQUE NE DOIVENT PAS ETRE BRULÉS!

Lorsque vous brûler dans un incinérateur (gros baril), vous avez besoin d'un Permis de Feu, mais ce permis est bon pour toute la saison de feu (1^{er} avril au 31 octobre). L'incinérateur est un dispositif fermé et il est recouvert d'un grillage dont les mailles ne mesurent pas plus de 5 mm. Tous les feux doivent être supervisés en tout temps!

Les Permis de Feu pour brûler l'herbe, le foin, la paille, le bois, etc sera émis pour trois (3) jours à la fois. Si vous n'avez pas utilisé votre permis ou si vous n'avez pas fini de brûler, vous devez obtenir un autre permis de feu au bureau municipal. Les Permis de Feu sont gratuits.

Si vous ne suivez pas les termes et conditions de votre permis, vous êtes coupables d'une infraction contre « By-law No. 2009-738 and section 5 of O. Reg. 207-96 » de la Loi Sur La Prévention Et La Protection Contre L'incendie. Si vous êtes trouvé coupables, vous pouvez obtenir une amende allant jusqu'à **mille dollars (1,000\$)**, excluant les coûts supplémentaires.

NOTE : Si vous perdez contrôle d'un feu sur votre propriété, que vous ayez un permis ou non, et que le MRN doit intervenir, les coûts associés à l'intervention du MRN ou du département de feu vous seront facturés. Vous êtes responsables des feux sur votre propriété en tout temps!

Un Permis de Feu n'est pas requis pour la cuisson ou pour les feux de camp. Vos feux doivent être supervisés en tout temps!!!

ATTENTION : S'il y a une « restriction de feu » provinciale ou municipale, il est défendu de faire des feux de camps pour cuire ou se réchauffer ainsi que des feux d'artifice! Aucun permis de feu ne sera émis et tous les permis émis avant la restriction seront annulés.

Jacques Fortin
Chef Pompier
Département des pompiers volontaires de Casey